



FPMA INTRA 2018, 15 Juin 2018

Déclaration FSU (SNES, SNEP, SNUEP et SNUIPP)

Madame La Rectrice,

En prolongement de la déclaration intersyndicale sur le paritarisme, nous tenons à vous faire part de la dégradation que nous constatons d'ores et déjà du dialogue social, due à l'absence de véritable volonté politique de la faire vivre pleinement, y compris dans notre académie. Tout en nous félicitant de votre présence aujourd'hui, Mme La Rectrice, nous regrettons de ne pas toujours avoir lors des différentes instances des interlocuteurs de l'administration, en responsabilité, capables d'arbitrer les situations qui le demandent.

Nous constatons aussi les difficultés de l'administration pour tenir un calendrier des différentes instances ou les difficultés pour trouver des salles adaptées pour nous permettre de siéger.

Nous renouvelons aujourd'hui cependant notre attachement à l'existence de ce dialogue social au sein de l'Education Nationale, qui, cette année encore, a montré toute sa pertinence et son efficacité au service des collègues dans leur droit à la mobilité. En effet, la qualité des échanges et du travail commun avec vos services va permettre, une fois encore, de nombreuses corrections et améliorations qui se traduiront par un maximum de rotation de postes dans l'intérêt des élèves et d'un service public de qualité sur tout le territoire.

Ce mouvement au barème, selon des règles qui s'imposent à tous les demandeurs, est un atout pour l'administration car il satisfait à l'équité pour les collègues demandeurs mais aussi pour les usagers sur tout le territoire. Il permet de pourvoir les postes, quel que soit leur implantation et quel que soit leur attractivité.

En ce qui concerne à présent spécifiquement le mouvement 2018, nous tenons à attirer votre attention et à vous interroger sur 5 points qui demandent votre arbitrage avant que vous ne procédiez Mme La Rectrice à l'affectation des personnels.

Tout d'abord concernant les postes spécifiques :

Si certains postes spécifiques peuvent se comprendre ou s'expliquer du fait des compétences très spécifiques qu'ils demandent (Certifications pour l'enseignement d'une Discipline Non Linguistique ou du Français Langue Etrangère ou un MASTER de Psychologie pour exercer comme Psychologue de l'Education Nationale), certains postes n'ont aucune raison d'être spécifiques. Si l'objectif est de les pourvoir, pour un service d'enseignement de qualité pour les élèves et leurs familles, nous ne pouvons que dénoncer que certains au contraire vont rester vacants du fait même de leur classement. Transformer

par exemple en postes spécifiques des postes de CPE parce qu'ils sont au Lycée Gallieni de Toulouse ou un poste de Technologie parce qu'il est à Prayssac dans le Lot ne se justifie pas. Au contraire ! Cela a empêché de les pourvoir. Ils l'auraient été au mouvement normal, des collègues l'ayant demandé dans leurs vœux. Ce choix de faire de ces postes des postes spécifiques va au contraire mettre les établissements concernés en difficulté.

LA FSU DEMANDE POUR LE MOUVEMENT 2019 UN GROUPE DE TRAVAIL QUI PERMETTE VERITABLEMENT D'ETUDIER LA PERTINENCE DE CE CLASSEMENT.

Ensuite concernant les REP+

Obliger les collègues demandeurs à se positionner sur leur volonté ou non d'être affectés en REP+, contraindre les entrants à fournir un CV et un rapport d'inspection ou barrer les néo-titulaires même s'ils ont déjà enseigné de nombreuses années en Education Prioritaire en tant que contractuels n'a pas de sens. C'est aller à l'encontre même d'un service public de qualité pour de simples procédures administratives que le rectorat de Toulouse s'est imposées lui-même.

LA FSU DEMANDE QUE L'AFFECTATION EN EDUCATION PRIORITAIRE ET ALORS MEME QUE CETTE CARTE VA ETRE REVUE, SOIT FAITE AU BAREME DANS LE MOUVEMENT NORMAL.

Concernant des postes bloqués pour le moment pour des stagiaires

Nous avons demandé à la Division de l'Organisation Scolaire de libérer certains postes, bloqués pour le moment, pour des stagiaires. Les déblocages permettraient davantage de mutations.

LA FSU VOUS DEMANDE DE PROCEDER A CES DEBLOCAGES.

Concernant les procédures et le respect des règles du mouvement

Si nous revenons au travail des commissaires paritaires dans le cadre de ce mouvement, il a été d'autant plus important que des procédures administratives très contraintes ont conduit à des aberrations : refus de prendre en compte des demandeurs au titre du handicap alors même que c'est leur établissement qui a envoyé leur dossier tardivement ou refus de prendre en compte des rapprochement de conjoint parce que l'administration s'était interdit de contacter les collègues pour qu'ils complètent leur dossier.

Ces procédures ont même été niées par l'administration elle-même qui a accepté de déroger à son calendrier très contraint.

LA FSU DEMANDE A REVENIR AU BON SENS ET VOUS DEMANDE DE FAIRE EXAMINER PAR LA MEDECINE STATUTAIRE LES DOSSIERS DES DEMANDEURS AU TITRE DU HANDICAP REFUSES CAR ENVOYES HORS DELAI DU FAIT DE LEUR ETABLISSEMENT.

3351 collègues sont concernés dans l'académie par ces demandes de mutation. Si les collègues sont si nombreux à demander c'est parce que l'académie est grande, les départements très éloignés les uns des autres et certains très étendus. Les conjoints restent séparés de nombreuses années et les TZR n'obtiennent pas de poste fixe dans cette

académie qui se rajeunit et qui propose de moins en moins postes au mouvement dans certaines disciplines.

Nous devons donc, pour les collègues et pour satisfaire à un service public de qualité sur tout le territoire, prendre le temps d'affecter les demandeurs au barème. Déroger aux règles d'affectation qui prévalent aux affectations serait conduire les enseignants, CPE ou PsyEN à retirer leur confiance à leur employeur.

Dans un 1^{er} temps, ces règles d'affectation prévoient un barème. Celui-ci est un outil de gestion de l'administration permettant de classer les demandeurs selon des critères quantifiables et objectifs, connus de tous, qui sont la traduction des situations individuelles et des choix personnels. La règle commune doit s'appliquer à tous et permet ainsi d'éviter les contestations.

LA FSU DEMANDE QUE TOUS LES COLLEGUES SOIENT AFFECTES SELON LEUR BAREME.

Dans un second temps, le mouvement s'effectue selon ces vœux et barèmes en fonction des postes à pourvoir pour la rentrée prochaine.

- Les collègues concourant sur un même poste sont départagés par leur(s) barème(s).
- Les vœux sont examinés dans l'ordre où ils ont été formulés. Tous les candidats doivent être satisfaits dans le vœu de meilleur rang possible.
- Chaque amélioration au sein d'un département ne peut se faire qu'avec les titulaires ou nouveaux titulaires de ce département.

LA FSU DEMANDE QUE TOUS LES COLLEGUES SOIENT TRAITES SELON CETTE MEME REGLE DANS TOUS LES CORPS ET TOUTES LES DISCIPLINES.

Pour terminer, concernant le Groupe de Travail TZR.

Nous voulions attirer votre attention sur les affectations des Titulaires sur Zone de remplacement, affectations qui sont en partie prononcées le 19 Juillet. Ce groupe de travail n'est pas satisfaisant car trop peu de collègues sont affectés à cette occasion et alors que tous les établissements sont fermés et doivent donc attendre fin août pour être fixés sur le niveau des classes qu'ils auront à la rentrée? Cela ne leur permet pas de préparer sereinement leurs cours.

LA FSU DEMANDE A CE QUE LE CALENDRIER PERMETTE A DAVANTAGE DE COLLEGUES TZR DE CONNAITRE LEUR AFFECTATION EN JUILLET ET DEMANDE UN GROUPE DE TRAVAIL FIN AOUT AFIN DE PARTICIPER AUX DERNIERES AFFECTATIONS.

Nous espérons que vous partagez la place prépondérante du paritarisme dans ce fonctionnement qui permet à l'administration de s'assurer la confiance de la profession, à la profession d'exercer les fonctions qui lui incombent dans l'assurance de la reconnaissance de son employeur et au service public d'être présent sur tout le territoire.

Nous vous remercions pour votre attention.